



**COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE
DU 24 MARS 2022 A 14H00**

*Etabli en application des articles L. 5211-1 et L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
et de l'article 42 du règlement intérieur*

L’an deux mille vingt-deux, le 24 mars, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 mars 2022, s’est réuni, à 14h, en séance publique, dans la salle Normandie de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente, pour tous les points soumis à délibération, à l’exception des votes des comptes administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes, pour lesquels Monsieur Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l’administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques a été désigné Président de séance.

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	ASMANT	Alain
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
6.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
7.	PRE BOCAGE INTERCOM	BAZIN	Philippe
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTAIL	Etienne
13.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
16.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
17.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
18.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
19.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
20.	LISIEUX NORMANDIE	CHÉRON	Denis
21.	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI	Pierre
22.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
23.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
24.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FARIDE	François
25.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
26.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
27.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
28.	EPCI	GOBE	Alain
29.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
30.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
31.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
32.	EPCI	GUERIN	Daniel
33.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
34.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
35.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
36.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
37.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
38.	EPCI	LAGALLE	Philippe
39.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
40.	CU CAEN LA MER	LE BRUN	Jean-Yves

41.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
42.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
43.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
44.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
45.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
46.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
48.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
49.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
50.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
51.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
52.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
53.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
54.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
55.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
56.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
57.	CU CAEN LA MER	MAUGER	Didier
58.	CU CAEN LA MER	MONSIMIER	Philippe
59.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
60.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	PARIS	Françoise
61.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
62.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
63.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
64.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
65.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
66.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
67.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
68.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
69.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
70.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
71.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
72.	CU CAEN LA MER	TRANCHIDO	Alain
73.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
74.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	TERRE D'AUGE	ALPHONSE	Didier
3.	COEUR CÔTE-FLEURIE	AMER	Nizar
4.	CU CAEN LA MER	AUDRIEU	Alain
5.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
6.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	BERTIN	Guy
7.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	BLANCHETIERE	Marcel
8.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
9.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
10.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
11.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
12.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
13.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
14.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
15.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
16.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
17.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
18.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
19.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
20.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
21.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre

22.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
23.	VAL ES DUNES	EUDE	Christophe
24.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
25.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
26.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
27.	CU CAEN LA MER	GUÉGUENIAT	Franck
28.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
29.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
30.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
31.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
32.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
33.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
34.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
35.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
36.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
37.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
38.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
39.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
40.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
41.	CU CAEN LA MER	LEBORGNE	Hubert
42.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
43.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
44.	CU CAEN LA MER	LEFEVRE-PROKOP	Nadine
45.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
46.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
47.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
48.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
49.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
50.	CU CAEN LA MER	MILLET	Marc
51.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
52.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
53.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
54.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
55.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
56.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
57.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
58.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
59.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
60.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
61.	EPCI	SAINT LO	Patrick
62.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
63.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
64.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
65.	CU CAEN LA MER	WILLAUME	Ludwig
66.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Autres excusés ayant donné pouvoirs* :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
2.	Alain DESMEULLES	CU CAEN LA MER	VÉRET Jean-Luc	SEULLES - TERRES ET MER
3.	Patrick FOUCAULT	PAYS DE FALAISE	LAGALLE Philippe	EPCI
4.	Henri GIRARD	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
5.	Nadine LAMBINET-PELLE	COEUR COTE-FLEURIE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
6.	Sébastien LECLERC	LISIEUX NORMANDIE	COURCHAI Pierre	LISIEUX NORMANDIE
7.	Jean-Michel MULLER	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN Hervé	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
8.	Anthony LEVEQUE	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM

* Conformément à l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021, jusqu'à deux pouvoirs par élu jusqu'au 31 juillet 2022 et quorum atteint par la présence du tiers des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON représentant la Commission Locale d'Energie d'ISIGNY-OMAHA INTERCOM, a été nommé secrétaire de séance.

Madame la Présidente, constatant le quorum, déclare la séance ouverte.

A l'ouverture de la séance :	Votes d'intérêt commun	Votes d'intérêts spécifiques		
		Eclairage Public	Signalisation Lumineuse	IRVE
Représentants	152	152	80	144
Représentants en exercice *	147	147	76	139
Quorum atteint à partir de **	50	50	26	47
Présents	71	71	41	64
Pouvoirs	8	8	6	8
Total des votants	79	79	47	72

* Démission de Charles-Henry LEBRUN de Coquainvilliers (CLE de Lisieux-Normandie), de Bertil SMORGRAV de Brucourt (CLE de Normandie Cabourg Pays d'Auge), de Jean-Marie GANCEL d'Esquay-sur-Seulles (CLE de Bayeux Intercom), de Christian PAU de Courseulles-sur-Mer (CLE de Cœur de Nacre) et de Christophe DECLOMESNIL de Saint-Manvieux-Norrey (CU Caen la mer).

** Conformément à l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021 remettant en vigueur l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, jusqu'au 31 juillet 2022, quorum au tiers.

L'ordre du jour est conforme à la convocation :

➤ **Rapport de la Présidente**

- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2022,
- Compte-rendu des décisions de la Présidente,
- Agenda du Comité Syndical,
- Flambée des prix de l'énergie,
- Certification ISO 50001,
- Adhésions et transferts de compétences.

➤ **Finances**

- Budgets principal et annexes :
 - o Règlement Budgétaire et Financier,
 - o Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2021
 - o Affectation des résultats 2021
 - o Budgets primitifs 2022
- Provisions pour gros entretien
- Subventions 2022 aux tiers publics et privés
- Etat du programme d'investissement AP/CP
- Contributions et aides financières 2022
- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.

➤ **Compétences optionnelles**

- Eclairage Public : conditions techniques, administratives et financières,
- Signalisation Lumineuse : conditions techniques, administratives et financières
- IRVE : conditions techniques, administratives et financières.

➤ **Contrat de concession électricité**

- PPI 2019 – 2022 – Bilan du Programme Annuel 2021 et proposition pour 2022.

Le Comité Syndical adopte le procès-verbal de la séance du 3 février 2022, sans aucune observation.

2022-02-CS-DB-1 - ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE BAYEUX INTERCOM AU SDEC ENERGIE POUR LE TRANSFERT DE SA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au SDEC ENERGIE à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion ;
- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ENERGIE à compter de la date de publication de l'arrêté préfectoral actant cette adhésion ;
- **DECIDE** de mettre en œuvre ce transfert de compétence, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques et de tous les contrats qui y sont attachés ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Arrivée de Messieurs Didier LIZORET et Denis CHÉRON.

2022-02-CS-DB-2 - REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *ADOpte le Règlement Budgétaire et Financier tel que présenté en annexe de la délibération,*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2022-02-CS-DB-3 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2021

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'arrêter le compte de gestion 2021 du Comptable public du Budget principal du SDEC ENERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Arrivée de Monsieur François FARIDE.

2022-02-CS-DB-4 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame la Présidence laisse la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE et quitte la salle avant le vote du Comité syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE d'arrêter le compte administratif 2021 du Budget principal du SDEC ENERGIE ;*
- *DONNE quittus à la Présidente ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Madame la Présidente regagne l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

2022-02-CS-DB-5 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget principal 2021 d'un montant de 14 004 009.21 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 ;*
- *DECIDE de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du budget principal 2021 d'un montant de 2 534 474.92 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2022 ;*
- *DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du budget principal 2021 d'un montant de 4 672 651.16 € au chapitre 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2022 ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2022-02-CS-DB-6 - BUDGET PRINCIPAL PRIMITIF 2022

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- *VOTE le budget primitif principal 2022 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 110 815 735.61 €, dont 53 084 009.21 € en section de fonctionnement et 57 731 726.40 € en section d'investissement ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

2022-02-CS-DB-7 - SUBVENTIONS 2022 AUX TIERS PUBLICS ET PRIVÉS

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ACCEPTE la répartition des subventions aux tiers publics et privés proposée pour 2022 ;
- DIT que les subventions versées aux tiers publics et privés seront imputées au chapitre 65 pour les subventions de fonctionnement et au chapitre 204 pour les subventions d'investissement du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Gérard VARLET.

2022-02-CS-DB-8 - GESTION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS - AUTORISATION DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les montants de l'autorisation de programmes et les crédits de paiement tels présentés en séance ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2022-02-CS-DB-9 - BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" - COMPTE DE GESTION 2021

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'arrêter le compte de gestion 2021 du Comptable public du Budget annexe « Energies Renouvelables - EnR » du SDEC ENERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2022-02-CS-DB-10 - BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame la Présidence laisse la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE et quitte la salle avant le vote du Comité syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe "Energies Renouvelables" du SDEC ENERGIE ;
- DONNE quittance à la Présidente ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame la Présidente regagne l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

2022-02-CS-DB-11 - BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Energies Renouvelables" 2021 d'un montant de 827.64 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 ;
- DECIDE de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Energies Renouvelables" 2021 d'un montant 730 553.12 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2022 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2022-02-CS-DB-12 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" 2022

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif annexe "Energies Renouvelables - EnR" 2022 par nature et par chapitre ; ce budget s'équilibrant à 1 053 553.12 € dont 138 000 € en section de fonctionnement et 915 553.12 € en section d'investissement ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2022-02-CS-DB-13 - BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" 2022 - PROVISIONS POUR GROS ENTRETIEN

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre à jour les provisions pour gros entretien, comme des opérations d'ordre semi-budgétaires, au budget annexe « Energies Renouvelables - EnR » ;
- DECIDE de doter pour l'année 2022 le montant de ces provisions à hauteur de 15 700 € sur la base des opérations présentées ci-dessus ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Romain BAIL.

2022-02-CS-DB-14 - BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" - COMPTE DE GESTION 2021

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ARRETE le compte de gestion 2021 du Comptable public du Budget annexe "Mobilité Durable" du SDEC ENERGIE,
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Monsieur Denis TARGAT.

2022-02-CS-DB-15 - BUDGET ANNEXE "MOBILITE DURABLE" - COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame la Présidente laisse la présidence de la séance à Monsieur Philippe LAGALLE et quitte la salle avant le vote du Comité syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe "Mobilité Durable - MD" du SDEC ENERGIE ;
- DONNE quittus à la Présidente ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame la Présidente regagne l'assemblée et reprend la présidence de la séance.

2022-02-CS-DB-16 - BUDGET ANNEXE "ENERGIES RENOUVELABLES" - AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- DECIDE de reporter l'excédent de fonctionnement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" 2021 d'un montant de 1 109.49 € au chapitre 002 de la section de fonctionnement du budget primitif 2022 ;
- DECIDE de reporter l'excédent d'investissement dégagé par l'exécution du Budget annexe "Mobilité Durable - MD" 2021 d'un montant de 3 155 919.79 € au chapitre 001 de la section d'investissement du budget primitif 2022 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2022-02-CS-DB-17 - BUDGET PRIMITIF ANNEXE "MOBILITE DURABLE" 2022

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- VOTE le budget primitif annexe "Mobilité Durable - MD" 2022 par nature et par chapitre ; ce budget est déterminé à 4 794 419.79 €, dont 838 500 € en section de fonctionnement et 3 955 919.79 € en section d'investissement ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Départ de Messieurs Hervé GUIMBRETIERE, Johannes DAVID et Alain GOBE.

2022-02-CS-DB-18 - CONTRIBUTIONS ET AIDES FINANCIERES 2022

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les contributions et aides financières 2022, telles que détaillées en séance ;
- DIT que ces aides et contributions, applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical portant sur l'année 2023 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2022-02-CS-DB-19 - FINANCEMENT DES PARTICIPATIONS DES MEMBRES AUX TRAVAUX PAR FONDS DE CONCOURS

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE la liste des 27 nouvelles demandes de financement de la part à charge des collectivités par recours au fonds de concours pour un montant total de 605 929,86 € ;
- DIT que les fonds de concours seront imputés en recette d'investissement au chapitre 13, du budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2022-02-CS-DB-20 - ECLAIRAGE PUBLIC : CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Eclairage Public » ;
- DIT que ces conditions techniques, administratives et financières applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2022-02-CS-DB-21 - SIGNALISATION LUMINEUSE : CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- ADOPTE les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Signalisation Lumineuse » ;
- DIT que ces conditions techniques, administratives et financières, applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

2022-02-CS-DB-22 - INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) ET HYDROGENES : TARIFICATION ET CONDITIONS TECHNIQUES, ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES D'EXERCICE DE LA COMPETENCE

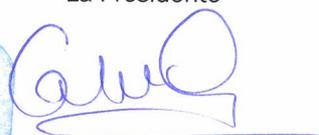
Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE les conditions techniques, administratives et financières visant l'exercice de la compétence « Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques » (IRVE), dont la tarification et les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) associées ;
- DIT que ces conditions techniques, administratives et financières, applicables à compter de la date de notification de la présente délibération, le resteront, jusqu'à la notification de la prochaine délibération du Comité Syndical sur cette thématique ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Ces délibérations sont consultables, sur demande auprès du service des assemblées, pendant les horaires d'ouverture du Syndicat.

Sans autres questions, ni informations à l'ordre du jour, Madame la Présidente lève la séance à 16h15.

La Présidente



Catherine GOURNEY-LECONTE